Service des Ressources humaines
Pôle Recrutements, Carrières, Mobilités et GPEC

Affaire suivie par Eric ROUDEY
☎ : 05.61.33.61.35
Fax : 05.61.33.61.28
✉ : eric.roudey@dr14.cnrs.fr

Toulouse, le 26 août 2011

Note à l'attention de
Mesdames et Messieurs les directeurs d'unité

Délégation Midi-Pyrénées
www.cnrs.fr
16 avenue Édouard Belin
BP 24367
31055 TOULOUSE CEDEX 4
T. 05 61 33 60 00
F. 05 62 17 29 01

Objet : Organisation des examens professionnels pour l'attribution de la prime de fonctions informatiques (PFI) au titre de 2011

Votre unité comporte un ou des services homologués en qualité de centre de traitement automatisé de l'information (CTAI). Les agents ITA qui exercent leur activité au sein de ces CTAI peuvent candidater pour l'attribution de la PFI.

La présente note a pour objet de vous informer des nouvelles modalités de la prochaine campagne d'attribution de la prime de fonctions informatiques (PFI) et de l'organisation des examens professionnels. Cette procédure est désormais **dématérialisée.**

Il est essentiel pour le bon déroulement du processus que vous relayiez l'information auprès des agents concernés de votre structure.

Les agents peuvent se présenter à l'examen professionnel sous réserve de remplir certaines conditions :
- être affecté aux dits services homologués ;
- posséder la qualification professionnelle informatique requise ;
- relever de la BAP E « Informatique, Statistique et Calcul Scientifique »
- exercer une des fonctions suivantes : Chef de projet, Programmeur système d'exploitation, Chef d'exploitation, Analyste, Programmeur, Opérateur, Agent de traitement ;
- posséder, le cas échéant, l'ancienneté requise dans l'exercice des fonctions informatiques définies ci-dessus.

Les agents remplissant ces conditions auront la possibilité d'avoir un entretien avec le responsable RH de la délégation, pour l'aider à se situer quant au choix de la fonction PFI correspondant le mieux à son métier.

1/ Adresse de connexion

Du 1er au 30 septembre 2011, les agents pourront déposer leur dossier de candidature en se connectant à l'adresse suivante : https://pfi.dsi.cnrs.fr L'accès sécurisé au site se fera via Janus (compte sésame ou certificat).
En tant que Directeur d'Unité, vous pourrez vous connecter à l'application pendant cette même période afin d'effectuer un suivi des candidatures des agents de votre unité.

2/ Page d'accueil et informations sur la campagne

La page d'accueil du site définit la qualité de CTAI ainsi que les modalités d'attribution de la Prime de Fonctions Informatiques (PFI). La page « informations sur la campagne » précise, elle, les différentes étapes de la campagne de Prime de Fonctions Informatiques 2011.

3/ Suivre les candidatures PFI

En cliquant sur l'onglet « Suivi des candidatures PFI», vous arrivez sur la page qui vous permet :
- d'émettre un avis motivé sur les dossiers des candidats de votre unité
- de visualiser les dossiers de candidatures
- de les télécharger
- de déléguer votre signature (voir point 4 ci-dessous)

4/ Déléguer sa signature au responsable hiérarchique du candidat (pour l'avis motivé)

En cliquant sur l'onglet « Délégation de signature », vous arrivez sur la page qui vous permet :
- d'ajouter un ou plusieurs responsable(s) hiérarchique(s) afin de déléguer votre signature
- de les modifier
- de supprimer un ou plusieurs supérieur(s) hiérarchique(s)
- d'affecter un ou plusieurs candidat(s) à ce(s) supérieur(s) hiérarchique(s)

5/ Accompagnement

Un mode d'emploi détaillant les différentes étapes de saisie des informations, de votre première connexion à la transmission du dossier, est disponible en ligne. Vous avez également accès à des aides en lignes et à une foire aux questions. En cas de difficultés, vous pourrez soumettre questions et / ou problèmes rencontrés à l'assistance utilisateur, soit par téléphone soit par courrier électronique.

Après que la commission d'homologation aura examiné les demandes, la Direction des Ressources Humaines établira une liste des agents pouvant se présenter à l'examen. Ils seront informés par courrier du service opérateur des concours (SOC), de Meudon.

Le calendrier d'organisation des examens professionnels, la procédure à suivre sont joints à ce courrier ; ils seront également disponibles, ainsi que toutes les informations utiles sur le site Web de la DRH : http://www.dgdr.cnrs.fr/drh/carriere/pfi.htm

Je vous remercie de bien vouloir remettre aux agents susceptibles d'être concernés la note jointe.

Le Service des ressources humaines de la Délégation Midi-Pyrénées se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

La Déléguée régionale

Pour la Déléguée Régionale Empêchée

Mme Armelle RABELLI

Ingrid BONET

Annexes :

- Calendrier d'organisation des épreuves ;
- Tableau de correspondance emplois-type/fonctions ;
- Descriptif des fonctions postulées.
- Note type destinée aux agents